

Le 02 septembre 2025



Le syndicalisme engagé  
au Quotidien



## Deux présidents qui ne sont pas d'accord... Et un DG pas en phase...

En ce début d'été 2025, on pouvait lire dans la presse : « Le chef de l'Etat siffle la fin de la récré sur les plus hauts salaires de La Banque Postale et CNP Assurances ».

Tiens, tiens, mais que se passe-t-il donc ?

Comme vous le savez, un plafond de rémunération annuel de 450 000 € s'applique dans les entreprises publiques depuis 2012. Mais le décret d'application ne vise que les entreprises publiques détenues majoritairement par l'Etat... Ce qui n'est plus le cas de la Poste qui est détenue à 66 % par la Caisse des dépôts depuis 2020.



Toutefois, la règle républicaine s'impose à tous et, la morale aidant, la rémunération des dirigeants de la Poste ne devrait pas dépasser ce plafond de rémunération.

Mais le Président de la République a découvert, avec le renouvellement du président de la Poste, que ce n'était pas le cas. Ainsi, le président du directoire de La Banque Postale perçoit 850 000 € et la directrice générale de CNP Assurances a touché 550 000 € en 2024.

Si le Chef de l'Etat voit rouge à la lecture de ce doux constat amer, notre directeur général n'a pas réagi dans la presse, cela n'ayant pas l'air de

l'émouvoir...

C'est d'autant plus curieux que ce plafond de rémunération est suivi à la lettre dans notre Etablissement public. En bon prince qu'il était, Eric Lombard abandonnait même 50 000 € de rémunération pour ne toucher que 400 000 €.

Ce qui n'est pas le cas d'Olivier Sichel qui va percevoir les 450 000 €. C'est vrai qu'il n'est pas très exemplaire dans ce domaine, n'ayant pas hésité à passer salarié de droit privé en 2024 avec la possibilité de toucher un chèque à la sortie en cas de départ anticipé...

Mais pour lui, pas de souci, il n'a pas eu de problème à passer contractuel de droit public pour devenir le directeur général de la CDC... Décidément, quand on aime, on ne compte pas.

Idem pour sa garde rapprochée qui peut travailler au-delà de 75 ans sans aucun problème, si cela n'est pas honteux, il faudra nous dire pourquoi ?

Le plus choquant dans cette histoire, c'est que la Caisse des dépôts détient 66% de la Poste et qu'elle ne dit rien alors qu'elle s'applique elle-même cette règle.

Notre directeur général devrait donc logiquement intervenir pour remettre de l'ordre dans cette structure en réduisant ces rémunérations ou en mettant fin aux contrats de ces personnes. Mais il ne le fait pas, pourquoi ?

Aurait-il des amis à protéger, on ne peut que s'interroger ?

Mais pour ne pas froisser le Président de la République qui vient de le nommer, il va peut-être enfin se réveiller ?

Il serait temps que notre directeur général se réveille et qu'il n'oublie pas son personnel en refusant des cadeaux à ses amis proches, c'est le souhait du **SNUP** en cette rentrée de septembre 2025.